



Conseil Économique
et Social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2000/L.12
6 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET SUIVI DE LA CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES DROITS DE L'HOMME

États-Unis : Amendement au projet de résolution E/CN.4/2000/L.3/Rev.1

Lire comme suit le paragraphe 12 :

12. Demande à la Haut-Commissaire de continuer à renforcer la structure de gestion du Haut-Commissariat, notamment de gestion des ressources humaines, et de rendre le Haut-Commissariat mieux à même d'intervenir dans tous les domaines prioritaires, y compris celui des droits économiques, sociaux et culturels, qui exigent des capacités particulières en matière de recherche et d'analyse;
